

question au Conseil de sécurité de l'ONU. Vingt-huit pays ont voté la résolution, deux (la Chine et la Libye) se sont prononcés contre et quatre (l'Inde, le Pakistan, le Viet Nam et la Syrie) se sont abstenus.

Le 6 avril, les puissances dépositaires du TNP (les États-Unis, le Royaume-Uni et la Russie) ont publié une déclaration commune exhortant la Corée du Nord à reconsidérer son retrait et à respecter intégralement ses engagements relatifs au Traité et ses obligations en matière de garanties. La ministre des Affaires extérieures, Mme Barbara McDougall, a fait savoir que le Canada appuyait entièrement cette déclaration. «Le TNP est la pierre angulaire de la sécurité internationale. La Corée du Nord a tout à fait intérêt à en rester partie. Le retrait du TNP et le refus de permettre les inspections internationales mettra en danger la stabilité de la péninsule coréenne et de toute la région. Si Pyongyang souhaite vraiment entretenir de bonnes relations avec l'étranger, comme il le prétend, ce n'est pas le bon moyen d'y parvenir», a-t-elle déclaré.

Actuellement, quelque 156 pays font partie du TNP, et, depuis 25 ans qu'il existe, la Corée du Nord est le seul État à s'en être retiré.

En bref...

Mise en oeuvre de la CAC

On continue à préparer la mise sur pied de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), avec une séance plénière du Comité préparatoire de la Convention sur les armes chimiques (CAC), qui doit se tenir à La Haye du 19 au 23 avril. L'OIAC supervisera la destruction de tous les agents, précurseurs, munitions et stocks de guerre chimique et de la plupart des installations de production, conformément aux termes de la CAC. Celle-ci est ouverte à la signature à Paris depuis le 13 janvier. Jusqu'ici, environ 140 pays, dont le Canada, l'ont signée, et deux l'ont déjà ratifiée. La Convention entrera en vigueur 180 jours après qu'au moins 65 pays l'aient ratifiée, mais pas avant le 13 janvier 1995.

Registre de transferts d'armements (ONU)

Le Canada a présenté son premier rapport pour le Registre de transferts d'armements de l'ONU; le rapport porte sur l'année civile 1992 et il a été déposé avant l'échéance du 30 avril. Aux fins du Registre, il faut fournir des informations sur les exportations et les importations des systèmes d'armements conventionnels de sept grandes catégories : les chars de combat, les avions de chasse, les navires de guerre, les véhicules blindés de combat,

les systèmes d'artillerie de gros calibre, les hélicoptères d'attaque, les missiles et les lance-missiles. Outre des renseignements sur les transferts, le Canada a fourni un rapport sur ses stocks d'armes dans ces sept catégories. Notre pays favorise avec vigueur l'élargissement rapide de la portée du Registre, de manière à y inclure les stocks militaires obtenus auprès des industries nationales. Le Registre a été créé par suite d'une résolution que la Canada avait parrainée à l'ONU pendant la session de l'automne 1991 de l'Assemblée générale.

La sûreté nucléaire

En versant 7,5 millions de dollars, le Canada est l'un des premiers pays à contribuer au Compte de la sécurité nucléaire nouvellement créé par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. C'est là une initiative du G7 qui cherche ainsi à améliorer la sûreté des installations nucléaires dans l'ancienne URSS ainsi qu'en Europe centrale et de l'Est. Ce financement est assuré dans le cadre de l'Initiative canadienne pour la sûreté nucléaire, programme dans lequel notre pays investira 30 millions.

Moyen-Orient

Le Groupe de travail sur le contrôle des armements et la sécurité régionale, constitué dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, se réunira à Washington du 18 au 20 mai, après une pause de huit mois. Le groupe de travail poursuivra ses discussions sur des propositions et concepts afférents au contrôle des armements et à l'accroissement de la confiance au Moyen-Orient. La délégation canadienne évoquera l'expérience que notre pays possède dans le domaine du contrôle des armements, et elle encouragera les États de la région à définir et à étudier de près les concepts se rapportant le plus à leurs besoins en matière de sécurité.

START

Au sommet qui s'est tenu à Vancouver les 3 et 4 avril 1993, le président américain Bill Clinton et son homologue soviétique, Boris Eltsine, ont convenu de travailler en vue de favoriser l'entrée en vigueur du START I et de faire ratifier le START II dès que possible. Le START I (Traité sur la réduction des armes nucléaires stratégiques), qui a été signé le 30 juillet 1991 entre les États-Unis et l'URSS, autorise chaque partie à posséder au maximum 1 600 lanceurs d'armes nucléaires à longue portée et 6 000 ogives «décomptées». Le START II, que les États-Unis et la Russie ont signé le 3 janvier 1993, prévoit d'autres réductions des arsenaux nu-

cléaires stratégiques, le nombre d'ogives étant ramené à un niveau entre 3 000 et 3 500 d'ici l'an 2003. C'est là une réduction d'environ 70 p. 100 par rapport aux niveaux actuels. L'entrée en vigueur de START II est en fonction de celle de START I.

En mai 1992, en vertu du Protocole de Lisbonne, les quatre républiques de l'ancienne URSS toujours munies d'armes nucléaires stratégiques (le Bélarus, le Kazakhstan, l'Ukraine et la Russie) sont devenues parties au START I au lieu de l'URSS. Le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine se sont par ailleurs engagés à adhérer «dès que possible» au TNP en tant que pays non dotés d'armes nucléaires. Depuis lors, le Bélarus a décidé de ratifier le START et d'adhérer au TNP; le Kazakhstan a ratifié le START, bien qu'il n'ait toujours pas statué sur le TNP; l'Ukraine a amorcé le débat législatif sur les deux traités, mais n'a adhéré à aucun et ne les a pas ratifiés. La Russie, qui a ratifié le START I, a fait savoir que le Traité ne peut entrer en vigueur tant que les trois autres républiques n'auront pas rempli toutes leurs obligations formulées dans le Protocole de Lisbonne.

Les États-Unis ont ratifié le START I en octobre 1992. Ils ont offert une aide financière et technique importante afin d'alléger le fardeau que représentent pour les autres parties le démantèlement et la destruction des engins, et ils ont fait savoir qu'ils étaient disposés à offrir au Bélarus, au Kazakhstan et à l'Ukraine certaines garanties de sécurité. L'Ukraine, en particulier, s'est dite inquiète au sujet du coût du désarmement nucléaire et de sa sécurité face à la Russie dans l'avenir.

Le Canada, qui a applaudi à la signature des accords START I et II, a bien souligné que le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine doivent remplir les engagements pris dans le Protocole de Lisbonne. Le Canada respecte pleinement les préoccupations de l'Ukraine intéressant la sécurité et l'économie, mais il dénonce toute tentative par elle d'invoquer ces craintes pour reporter indéfiniment la proclamation de son statut d'État non doté d'armes nucléaires. Le Canada a, à maintes reprises et aux niveaux les plus élevés de la hiérarchie, fait savoir aux autorités ukrainiennes qu'il ne pourrait pas vraiment nouer avec elles des relations amicales tant que l'Ukraine n'aura pas rempli tous ses engagements relatifs aux armes nucléaires.

Dans un discours prononcé à Moscou le 4 février, devant l'Académie des diplomates du ministère russe des Affaires étrangères, la ministre des Affaires extérieures, M^{me} Barbara McDougall, a signa-